



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite la présidente adjointe à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 10 heures.

---

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 204.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. REID, DEWAR et PEDERSEN, M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS ainsi que M<sup>me</sup> BLADY interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* BLAIKIE, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi 223 et 227.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 223 — *Loi sur le jour de Jon Sigurdsson/The Jon Sigurdsson Day Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* BLAIKIE et BJORNSON ainsi que M<sup>me</sup> DRIEDGER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 227 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé sans solde pour donateurs d'organes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Unpaid Leave Related to Donating an Organ)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE, M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN et M<sup>me</sup> DRIEDGER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. DERKACH de présenter la version amendée de la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 18 : Amélioration des procédures du Comité permanent des comptes publics

Attendu :

qu'il incombe au Comité permanent des comptes publics d'examiner la gestion financière de l'actif de l'État et l'utilisation des fonds publics;

que le Comité joue un rôle important dans la protection des contribuables, des citoyens et des usagers des services publics du Manitoba;

qu'il serait souhaitable de permettre au président et au vice-président du Comité de déterminer l'ordre du jour des réunions et d'annoncer ces dernières sans l'intervention du leader du gouvernement à l'Assemblée;

que d'autres améliorations aux règles de procédure pourraient améliorer l'efficacité du Comité, notamment en lui permettant de convoquer des experts;

que le travail du comité en matière de vérification pourrait être amélioré dans l'intérêt de tous les Manitobains si ses règles de procédure étaient actualisées,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le leader du gouvernement à l'Assemblée, le leader de l'opposition à l'Assemblée ainsi que le président et le vice-président du Comité de se réunir afin d'établir un groupe de travail chargé d'étudier la modification des règles de procédure et dont le mandat serait d'améliorer le processus de convocation des réunions et le fonctionnement du Comité permanent des comptes publics.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M. le *ministre* BLAIKIE, MM. BOROTSIK et MARTINDALE ainsi que M<sup>me</sup> STEFANSON interviennent. M. le *ministre* CHOMIAK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite la présidente adjointe à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 13 h 30.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (D. Fjeldsted, L. Mozel, M. Mozel et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (C. Ireland, S. Bird, P. Bradshaw et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (M. Witt, C. Irvine, J. Anderson et autres)

---

M. REID, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le mercredi 16 juin 2010.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*;
- projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*;

- projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*;
- projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*;
- projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*;
- projet de loi 15 — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*;
- projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*;
- projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*;
- projet de loi 24 — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*;
- projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*;
- projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (rapport du protecteur des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Children's Advocate Reporting)*;
- projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba (désignation du sol provincial)/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act (Provincial Soil Designated)*;
- projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)*.

**Composition du Comité :**

- M. le *ministre* BJORNSON;
- M<sup>me</sup> BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. HAWRANIK;
- M. JHA;
- M. MAGUIRE;
- M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD;
- M. REID;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. REID à la présidence;
- M. WIEBE à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :  
M<sup>me</sup> BRAUN remplace M. JHA.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act* :

Robert Rivard

Manitoba School Boards Association

Le Comité a entendu 3 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act* :

Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
Susanne McCrae	The Boreal Forest Network
Eric Reder	Widerness Committee

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi sur les franchises/The Franchises Act* :

Lorraine McLachlan et Andrew Ogranko	Canadian Franchise Association
--------------------------------------	--------------------------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act* :

Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
-------------------	--------------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act* :

Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
-------------------	--------------------

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)* :

Linda Venus	Société canadienne du cancer
Kelly Karam	Joint Canadian Tanning Association

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act* :

Alex Peters	Conseil d'administration de la Pimachiowin Aki Corporation
-------------	--

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act* :

James R. Beddome	Parti vert du Manitoba
------------------	------------------------

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act* :

Alon Weinberg	Parti vert du Manitoba
---------------	------------------------

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 6)** — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 9)** — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 10)** — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 12)** — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 15)** — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'alinéa 5(2)b) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

b) le versement, par celui-ci ou pour son compte, d'une contrepartie relative à la franchise au franchiseur ou à la personne qui a un lien avec lui.

*Il est proposé que l'alinéa 5(8)b) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

b) le versement, par celui-ci ou pour son compte, d'une contrepartie relative à la franchise au franchiseur ou à la personne qui a un lien avec lui.

*Il est proposé que le paragraphe 5(14) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Versement d'une contrepartie**

**5(14)** Pour l'application des alinéas (2)b) et (8)b), n'est pas assimilé au versement d'une contrepartie relative à la franchise le paiement d'un dépôt entièrement remboursable qui :

- a) ne dépasse pas la somme réglementaire;
- b) ne fait l'objet d'aucune déduction;
- c) est remis conformément à une entente qui n'oblige nullement le franchisé éventuel à conclure un contrat de franchisage.

**(N° 17)** — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 18)** — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 24)** — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 32)** — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 39)** — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (rapport du protecteur des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Children's Advocate Reporting)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 203)** — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba (désignation du sol provincial)/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act (Provincial Soil Designated)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 225)** — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> SELBY ainsi que MM. MAGUIRE, SARAN, PEDERSEN et REID font des déclarations de député.

---

Avant la période réservée aux griefs, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur l'entrave à la liberté de presse au Manitoba qu'a subie M. Hussain Gusti, journaliste de Thompson, au Manitoba, lequel s'est vu interdire l'accès aux réunions du conseil d'administration de l'Office régional de la santé de Burntwood.

M. LAMOUREUX et M. le *ministre* BLAIKIE interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente adjointe rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député d'Inkster devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or, j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincue que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui. Bien que celle-ci puisse soulever des inquiétudes chez certains députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment la période des questions orales, celle réservée aux déclarations de député et celle réservée aux griefs

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

L'Assemblée permet à M. CULLEN de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba (désignation du sol provincial)/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act (Provincial Soil Designated)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. CULLEN, GERRARD et GRAYDON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> BRAUN de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.



M<sup>mes</sup> BRAUN et DRIEDGER ainsi que MM. MAGUIRE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. LAMOUREUX d'intervenir sur le projet de loi 227, lequel a été approuvé et lu une troisième fois plus tôt aujourd'hui.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. DYCK et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. CULLEN, FAURSCHOU et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. EICHLER, DYCK et FAURSCHOU interviennent. Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 14 décembre 2009, le débat est interrompu afin de permettre la mise aux voix de la motion d'adhésion.

M. le *ministre* BLAIKIE propose que l'Assemblée approuve le rapport du Comité des subsides tendant à l'approbation des propositions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD voulant soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. BOROTSIK, GERRARD et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. MAGUIRE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 15 — *Loi sur les franchises/The Franchises Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. BOROTSIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M. BOROTSIK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK et M<sup>me</sup> ROWAT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. CULLEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* ROBINSON de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 24 — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ROBINSON, MM. GERRARD et MCFADYEN ainsi que M. le *premier ministre* SELINGER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BLADY  
BLAIKIE  
BOROTSIK  
BRAUN  
BRIESE  
CALDWELL  
CHOMIAK  
CULLEN  
DERKACH  
DEWAR  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON  
HAWRANIK  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI

LAMOUREUX  
LEMIEUX  
MAGUIRE  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCFADYEN  
MCGIFFORD  
MELNICK  
MITCHELSON  
NEVAKSHONOFF  
PEDERSEN  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
ROWAT  
SARAN  
SCHULER  
SELBY  
SELINGER  
STEFANSON  
STRUTHERS  
SWAN  
TAILLIEU  
WIEBE  
WOWCHUK..... 51

**CONTRE**

..... 0

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 27 — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. MAGUIRE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE, M<sup>me</sup> DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 36 — *Loi corrective de 2010/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2010* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BLAIKIE de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (rapport du protecteur des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Children's Advocate Reporting)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE, M<sup>me</sup> MITCHELSON et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 29 — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Conformément à l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 14 décembre 2009, l'Assemblée tient un vote afin de mettre fin à toutes les étapes nécessaires pour l'adoption des projets de loi 31, 37 et 38.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 31 — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M<sup>me</sup> STEFANSON propose que le projet de loi 31 soit amendé dans le paragraphe 1(3), dans la définition de « période de relance économique » figurant à l'article 16.2, par substitution, à « 31 mars 2014 », de « 31 mars 2011 ».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 20

CONTRE

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

---

M<sup>me</sup> STEFANSON propose que le projet de loi 31 soit amendé dans le paragraphe 1(3) par substitution, à l'article 16.3, de ce qui suit :

**Application des exigences en matière d'équilibre budgétaire au cours de la période de relance économique**

**16.3** Le paragraphe 2(1) et les articles 4 à 7 ne s'appliquent pas aux exercices compris dans la période de relance économique.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M<sup>me</sup> STEFANSON propose que le projet de loi 31 soit amendé dans le paragraphe 1(3) par adjonction, après le paragraphe 16.4(2), de ce qui suit :

**Divulgence de la dette nette ajoutée**

**16.4(3)** Le contrôleur visé par la *Loi sur la gestion des finances publiques* établit, à l'égard de chaque exercice compris dans la période de relance économique, un état devant être inclus dans les comptes publics en vertu de l'article 65 de cette loi et indiquant clairement la dette nette ajoutée à la dette générale de la province pour cet exercice.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---



M<sup>me</sup> STEFANSON propose que le projet de loi 31 soit amendé dans le paragraphe 1(2.2) figurant au paragraphe 2(2) :

a) par substitution, à « 20 % », de « 40 % », dans le titre;

b) par substitution, à « 80 % », de « 60 % », dans le texte.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 20

**CONTRE**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

M<sup>me</sup> STEFANSON propose que le projet de loi 31 soit amendé par suppression de la partie 3.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M. GERRARD propose que le projet de loi 31 soit amendé dans le paragraphe 76(10) par substitution, à « le 1<sup>er</sup> janvier 1992 », de « le 29 avril 2010 ».

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE ..... 30

CONTRE

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU ..... 20

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Immédiatement après le vote, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet de la ministre des Finances qui ne s'est pas levée au moment de consigner son vote et demande que ce dernier constitue un vote contre la motion.

La présidente adjointe déclare le rappel au *Règlement* recevable et que le vote ne sera pas compté.

Après le vote, M. HAWRANIK invoque de nouveau le *Règlement* au sujet de la ministre des Finances qui ne s'est pas levée au moment de consigner son vote et demande une fois de plus que ce dernier constitue un vote contre la motion.

M. le *ministre* BLAIKIE, M. DERKACH, M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK, M. HAWRANIK et M. le *ministre* CHOMIAK interviennent sur le rappel au *Règlement*. La présidente adjointe déclare qu'un député ne peut être forcé à voter contre sa conscience et que le vote a déjà été consigné.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente adjointe.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 17

---

Après avoir appelé de la décision rendue par la présidente adjointe, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet du maintien des règles et des procédures de l'Assemblée à l'égard des votes consignés par la présidente adjointe.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. FAURSCHOU interviennent sur le rappel au *Règlement*.

La présidente adjointe rend la décision suivante :

Comme les députés le savent, l'Assemblée se trouve dans une impasse depuis de nombreuses heures. Plusieurs rappels au *Règlement* ont été soulevés et l'Assemblée a interrompu ses travaux.

Je ferai remarquer à l'Assemblée que la difficulté que pose la question soulevée réside en partie dans le fait que le *Règlement* ne prévoit pas de marche à suivre lorsqu'un député ne vote pas alors qu'il est à son siège et qu'il n'est pas pairé. Le paragraphe 14(7) stipule que tous les députés présents à l'Assemblée doivent voter, mais ne prévoit pas ce qui doit arriver si un député ne s'y conforme pas.

La décision que je rends ce soir est fondée sur une décision semblable qui a été rendue le 7 novembre 2005 alors que le député de River Heights n'avait pas voté lors de la tenue d'un vote portant sur un amendement au discours du trône bien qu'il ait été à son siège. Celui-ci avait invoqué le *Règlement* indiquant qu'au moment de la tenue du vote, il avait été distrait et que s'il avait voté, il aurait voté contre l'amendement. Le président HICKES avait déclaré le rappel au *Règlement* irrecevable. Le député de Sainte-Rose de l'époque avait invoqué le *Règlement* et s'était excusé à l'Assemblée d'avoir distrait le député de River Heights.

En réponse à ce deuxième rappel au *Règlement*, le président HICKES a déclaré que le député de River Heights avait indiqué clairement que s'il avait voté, il aurait voté contre la motion, et que le consentement unanime de l'Assemblée était nécessaire pour que son vote puisse compter. La question a été mise aux voix, mais puisque le consentement n'a pas été accordé, le vote du député n'a tout simplement pas compté.

Certains députés ont affirmé avoir reçu des conseils de la part de l'ancien greffier de l'Assemblée indiquant que si un député est à son siège et qu'il laisse passer l'occasion de voter lors de la tenue d'un vote, il est réputé avoir voté contre la motion. Ce soir, j'ai pu consulter l'ancien greffier et il m'a indiqué ne pas se souvenir d'avoir offert de tels conseils à un député. Il est d'avis qu'un député qui est présent et qui est assis à son siège doit voter, mais qu'il n'y a pas lieu de conclure que le vote, dans la situation qui nous occupe, doit être automatiquement compté comme étant contre la motion. Il a également indiqué être d'avis que dans un cas comme celui de ce soir, le député a laissé passer l'occasion de voter, la mise aux voix est terminée et les travaux de l'Assemblée se poursuivent.

Je peux comprendre que cette question soulève de sérieuses inquiétudes parmi les députés, comme le démontrent les rappels au *Règlement* qui ont été soulevés. J'aimerais également faire remarquer à l'Assemblée que, vu l'importance de la question pour les députés, j'ai toléré les rappels au *Règlement* bien que l'ordre sessionnel en vigueur ne permette pas d'en soulever en ce moment.

Ce soir, nous avons tenté de résoudre la question en demandant à l'Assemblée si elle consentait à ce que la députée puisse voter ou à ce que le vote en entier soit repris, mais dans les deux cas, le consentement de celle-ci n'a pas été obtenu. Des rappels au *Règlement* ont également été soulevés en réponse aux décisions rendues, ce qui va à l'encontre des règles de procédure. Si elle est en désaccord avec une décision, l'Assemblée devrait la contester à l'aide d'un vote par oui ou non et d'un vote consigné; elle ne devrait pas continuer de soulever des rappels au *Règlement* après avoir convenu de la maintenir par la tenue d'un vote.

Selon la décision rendue par le président HICKES le 7 novembre 2005 portant sur le député de River Heights et étant donné que le consentement unanime n'a pas été obtenu, le vote de la ministre des Finances ne comptera pas puisque l'Assemblée a refusé de le compter. Je suggère que nous reprenions les travaux de l'Assemblée conformément aux dispositions de l'ordre sessionnel, mais je recommande fortement à l'Assemblée et aux leaders à l'Assemblée de discuter de la modification du paragraphe 14(7) afin que le *Règlement* prévoie clairement les mesures à adopter si une situation semblable devait se reproduire.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente adjointe.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 17

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose que soit payée sur le Trésor, afin de couvrir certaines dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme de un milliard cinq cent quatre-vingt-sept millions sept cent soixante-huit mille dollars (1 587 768 000 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme de dix milliards cinq cent trente-six millions cinq cent soixante-cinq mille dollars (10 536 565 000 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-seize mille dollars (797 196 000 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose que le projet de loi 37 — *Loi de 2010 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2010* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 37 — *Loi de 2010 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2010*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose que le projet de loi 38 — *Loi d'emprunt de 2010/The Loan Act, 2010* — soit lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 38 — *Loi d'emprunt de 2010/The Loan Act, 2010*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 30

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 18

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en comité plénier.

\_\_\_\_\_

Le comité plénier convient à la majorité d'examiner le projet de loi 37 — *Loi de 2010 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2010* — et d'en faire rapport sans amendement.

\_\_\_\_\_

Le comité plénier convient à la majorité d'examiner le projet de loi 38 — *Loi d'emprunt de 2010/The Loan Act, 2010* — et d'en faire rapport sans amendement.

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 38 — *Loi d'emprunt de 2010/The Loan Act, 2010* — dont a fait rapport le Comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.



**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BLAIKIE  
BJORNSON  
BRAUN  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DERKACH  
DRIEDGER  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON

HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 19

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 37 — *Loi de 2010 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2010* — dont a fait rapport le Comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Philip LEE, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 22 h 31 et prend place sur le trône.

La présidente adjointe s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N<sup>o</sup> 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property);*

« (N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended);*

« (N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers);*

« (N<sup>o</sup> 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles);*

« (N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act;*

« (N<sup>o</sup> 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act;*

« (N<sup>o</sup> 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act;*

« (N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act;*

« (N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act;*

« (N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act;*

« (N° 19) — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended);*

« (N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act;*

« (N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route (dispositifs d'immobilisation et sacs gonflables)/The Highway Traffic Amendment Act (Immobilizers and Air Bags);*

« (N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act;*

« (N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act;*

« (N° 24) — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act;*

« (N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur la preuve au Manitoba (établissement d'une liste d'organisations criminelles)/The Manitoba Evidence Amendment Act (Scheduling of Criminal Organizations);*

« (N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances/The Addictions Foundation Amendment Act;*

« (N° 27) — *Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry/The Upper Fort Garry Heritage Provincial Park Act;*

« (N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act;*

« (N° 29) — *Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et modifications concernant la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire et la Loi sur l'administration scolaire/The Advanced Education Administration Act and Amendments to The Council on Post-Secondary Education Act and The Education Administration Act;*

« (N° 30) — *Loi sur le renforcement des mesures d'exécution relatives aux paiements de pension alimentaire familiale et modifications diverses (modification de diverses dispositions législatives)/The Strengthened Enforcement of Family Support Payments and Miscellaneous Amendments Act (Various Acts Amended);*

« (N° 31) — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010;*

« (N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act;*

« (N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies);*

« (N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums (aménagement par phases)/The Condominium Amendment Act (Phased Condominium Development);*

« (N° 36) — *Loi corrective de 2010/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2010;*

« (N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (rapport du protecteur des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Children's Advocate Reporting);*

« (N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba (désignation du sol provincial)/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act (Provincial Soil Designated);*

« (N° 223) — *Loi sur le jour de Jon Sigurdsson/The Jon Sigurdsson Day Act;*

« (N° 225) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (réglementation de l'utilisation des appareils de bronzage)/The Public Health Amendment Act (Regulating Use of Tanning Equipment);*

« (N° 227) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé sans solde pour donateurs d'organes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Unpaid Leave Related to Donating an Organ);*

« (N° 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to amend An Act to incorporate The Portage District General Hospital Foundation;*

« (N° 301) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act;*

« (N° 302) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Southwood Golf and Country Club »/The Southwood Golf and Country Club Incorporation Amendment Act ».*

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

\* \* \*

La présidente adjointe s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

**Jeudi 17 juin 2010**

---

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N<sup>o</sup> 37) — *Loi de 2010 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2010*;

« (N<sup>o</sup> 38) — *Loi d'emprunt de 2010/The Loan Act, 2010* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 22 h 43, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 22 h 47.

---

La présidente adjointe,

Marilyn BRICK